

**Mme MacInnis:** A mon sens, il s'agit là d'un piètre succédané tenant lieu d'un régime complet de sécurité sociale et, avant de terminer, il me sera donné, du moins je l'espère, d'examiner quelques-uns des trous par où l'eau va entrer.

• (1550)

L'honorable député qui m'a précédée, le représentant de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déclaré qu'il n'a pas d'objection à abandonner le principe d'universalité car, tant que nous n'aurons pas un régime de revenu garanti coordonné, il faudra nous contenter du régime sélectif. Je lui ferai remarquer que ce bill est une mesure rétrograde en ce qui concerne le principe d'universalité vers lequel nous tendions depuis des années. C'est la négation d'un canadienisme qui pourrait s'étendre d'un océan à l'autre, englobant tous les citoyens indépendamment de leur race, de leur classe sociale, de leur lieu de résidence ou de leur religion. En vertu du principe d'universalité que nous avons réussi à instaurer, jusqu'à un certain point au cours de notre histoire, les Canadiens paient des impôts selon leur faculté contributive, c'est-à-dire selon leur revenu. Ils ont droit aux prestations universelles sans distinction. Ces prestations sont, par la suite, sujettes à imposition selon la faculté contributive du bénéficiaire, c'est-à-dire selon son revenu. C'est simple, pas compliqué, juste et efficace.

Je me rappelle que la loi des pensions de vieillesse était restrictive à l'origine; on recevait \$20 par mois, à l'âge de 70 ans, si on passait le test. On fait maintenant allusion à ce test en utilisant le mot «sélectivité». Les pensions sont finalement devenues chose universelle en 1951. On a procédé par étapes: on a d'abord inclus les gens moins âgés, puis les gens de 65 ans ont reçu la pension. C'est alors qu'apparaissent les restrictions dont je parlerai dans un moment.

Il était merveilleux de voir ce que cette pension universelle signifiait en termes de liberté, d'indépendance et de dignité humaine. Avant la pension de vieillesse universelle, même avant l'existence de la pension partielle, les gens d'un certain âge, durant la Crise et les années précédentes, étaient forcés de traîner leurs enfants devant les tribunaux pour prouver qu'il leur était impossible de les faire vivre avant de pouvoir recevoir l'aide de l'État. Cette situation humiliait beaucoup d'entre eux qui avaient honte et étaient blessés à l'idée d'avoir à agir de la sorte; on volait sa famille pour obtenir des fonds et pouvoir recevoir de l'aide si le tribunal en décidait ainsi.

Enfin, à titre de pays civilisé, nous en sommes venus progressivement à dire qu'il ne devait pas en être ainsi; que les fondateurs de ce pays avaient droit à l'indépendance, à la liberté et à ce que leur dignité soit sauvegardée et protégée par un régime de pensions qui leur soit propre. Vinrent ensuite les allocations familiales. Passant d'une extrémité à l'autre, nous avons affirmé que les jeunes enfants avaient droit à la même indépendance et à la même aide financière; que leurs parents avaient le droit de les élever et de protéger leur santé, leur bien-être et leur dignité. Nous avons été ainsi amenés à instituer universellement le régime des allocations familiales, allocations pour les enfants.

Dans le passé, il n'y a eu à peu près aucun cas de fraude ou de malhonnêteté. Je le sais pertinemment, parce que

[M. Alexander.]

c'est ce que nous disons chaque année en réponse à nos questions les fonctionnaires qui comparaissent devant le comité de la santé nationale et du bien-être social. Ce régime d'allocations familiales pour tous apportait une certaine sécurité à nos enfants, mais il reconnaissait aussi la valeur des services rendus par les mères. J'y reviendrai un peu plus loin.

Le gouvernement semble maintenant résolu à changer cette loi pour tous en une loi pour une classe. Je sais que le gouvernement parle avec pompe de «sélectivité», mais qui dit sélectivité dit évaluation des ressources: l'homme dégradé et amoindri, marqué d'un stigmatisme aussi terrible que celui que porte ceux qui doivent habiter les tours ghettos réservées aux gens de faible revenu, les ghettos où la vie est affreuse pour les familles. Le gouvernement utilise des expressions mielleuses pour dissimuler l'aiguillon que recèle une loi visant l'évaluation des ressources.

**L'hon. M. Munro:** Il ne s'agit pas d'évaluation des ressources, mais d'évaluation du revenu.

**Mme MacInnis:** Il s'agit d'une loi qui se fonde sur l'évaluation des ressources et, qu'importe la beauté de la langue qu'on utilise, elle ne saurait le cacher à ceux d'entre nous qui savent ce qu'il faut vraiment entendre par une loi universelle. Sélectivité, évaluation des ressources ...

**L'hon. M. Munro:** Il s'agit d'une évaluation du revenu.

**Mme MacInnis:** Permettez-moi de fournir un autre terme au ministre. Il y a de la discrimination dans l'attribution des avantages. Si vous voulez de la vraie sélectivité, monsieur l'Orateur, je vous dirai quelle sélectivité ceux d'entre nous qui désirent la pension universelle accepteraient, c'est celle dont parle le Conseil canadien du progrès social. Je veux parler de la sélectivité quant à l'impôt en vertu de laquelle chacun serait imposé d'abord et avant tout suivant ses moyens, sa capacité de payer; en d'autres termes verser la pension sur une base universelle, quitte à imposer chaque pensionné suivant son revenu.

**L'hon. M. Munro:** En lui reprenant tout.

**Mme MacInnis:** Oui, en lui reprenant tout, lorsque son revenu est à ce point élevé.

**L'hon. M. Munro:** Où voyez-vous la différence?

**Mme MacInnis:** J'en viendrai à la différence dans un instant, monsieur le ministre. Je suis contente que le ministre ait mis cette question sur le tapis car j'aurais pu l'oublier, mais j'en doute. Je remercie quand même le ministre d'être si attentif.

On a employé la sélectivité fiscale pendant les premières années du régime d'allocations familiales. L'allocation était imposée selon la capacité contributive. J'ai appris cela des pauvres qui, à l'époque, élevaient leurs enfants. Je n'ai jamais compris pourquoi, du point de vue du bon sens, de l'efficacité et de l'administration, on a jugé nécessaire d'abandonner cette façon juste et simple de procéder. C'est ce que voulait dire le Conseil canadien de développement social en parlant de sélectivité et d'universalité; il voulait dire universalité des paiements et sélectivité sur le plan fiscal.

**L'hon. M. Munro:** Quelle blague!